

AVIS PUBLIC

(À RETOURNER)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-cinq (31 décembre 2025) seront déposés lors de la séance régulière du Conseil de la MRC prévue le 15 avril 2026, au siège social de la MRC de Papineau, soit au 266, rue Viger à Papineauville.

Le bureau de la MRC de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance desdits rapports.

DONNÉ à Papineauville ce 1^{er} jour du mois d'avril deux mille vingt-six.



Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), CATHY VIEUS de la Municipalité de NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis

public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le

7 AVRIL 2026 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 AVRIL 2026



Signature



Municipalité Régionale de Comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-cinq (31 décembre 2025) seront déposés lors de la séance régulière du Conseil de la MRC prévue le 15 avril 2026, au siège social de la MRC de Papineau, soit au 266, rue Viger à Papineauville.

Le bureau de la MRC de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance desdits rapports.

DONNÉ à Papineauville ce 1^{er} jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale